

2025

LES
VIOLENCES
DE GENRE
CHEZ LES
11-18 ANS

(CYBER) VIOLENCES DE GENRE CHEZ LES 11-18 ANS

**VICTIMATIONS SEXISTES,
SEXUELLES ET LGBTPHOBES
DANS DES COLLÈGES ET LYCÉES
FRANCILIENS**



SOMMAIRE

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE	02
L'identité genrée et sexuelle des élèves : précisions méthodologiques et présentation des données	05
CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS	06
1	
UN DOUBLE STANDARD QUI STRUCTURE LES (CYBER)VIOLENCES DE GENRE	08
L'appropriation de la sexualité des filles et la « correction sexuelle » des élèves LGBT+	11
Focus sur le partage non consenti de contenus intimes	13
Les pressions psychologiques qui maintiennent les filles et les élèves LGBT+ « à leur place »	15
L'oppression physique qui tient les rangs de la virilité	17
L'assignation LGBT+ et la mise en couple comme principaux facteurs de risque de (cyber)violences répétées	18
2	
FAIRE FACE AUX (CYBER)VIOLENCES DE GENRE	20
Les conséquences des (cyber)violences de genre	21
Les personnes ressources	22
Les réponses au sein de l'établissement scolaire	23
Une prévention à construire	25
CONCLUSION	26
PRINCIPAUX RÉSULTATS DES TAUX DE VICTIMATIONS ET DES FACTEURS DE RISQUE	28
PRÉCONISATIONS	30
Former	30
Prévenir et sensibiliser	32
Agir face aux (cyber)violences de genre dans les établissements	35
Affirmer le rôle des établissements scolaires et de la communauté éducative dans la prise en charge des (cyber)violences de genre	35
Prendre les victimes en charge	37
Responsabiliser les personnes qui commettent les (cyber)violences	38
REMERCIEMENTS ET RÉALISATION DE L'ÉTUDE	39



—

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes et son Observatoire régional des violences faites aux femmes explorent les usages numériques sous le prisme du genre depuis 2013. En 2016, une étude pionnière réalisée en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a révélé l'ampleur du **cybersexisme**¹ chez les adolescentes et les adolescents : *Le cybersexisme chez les adolescent-es (12-15 ans) - Étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5^e à la 2^{nde}*.² Pour approfondir la réflexion sur les nouvelles formes de cyberviolences de genre, ainsi que la **porosité des risques** entre l'**espace numérique** et le **milieu scolaire**, le Centre Hubertine Auclert a mandaté l'agence de sociologie n-clique pour réaliser cette nouvelle étude sous la direction scientifique de Margot Déage, chercheuse spécialisée sur la réputation genrée à l'adolescence et les risques qui en découlent.

De manière globale, les (cyber)violences de genre³ vécues par les jeunes restent un angle mort de la recherche, malgré une évolution du cadre institutionnel et légal de prise en charge. De rares enquêtes adressées aux élèves de collège et de lycée abordent de manière restreinte les agressions sexuelles (baisers forcés, attouchements) ou les outrages sexuels en ligne (visionnage de contenus sexuels et sollicitations non désirées). La diversité des méthodes utilisées (âge des élèves, temporalité de prise en compte, etc.) complique la comparaison des résultats. **Néanmoins, la part des filles qui déclarent être victimes de (cyber)violences est systématiquement plus importante que celle des garçons, qu'il s'agisse de (cyber)violences sexuelles ou psychologiques.**

Cette étude vise à **documenter et quantifier la pluralité des (cyber)violences de genre de la sixième à la terminale, tant dans l'espace scolaire que dans le cyberspace⁴, ainsi que le profil genré des victimes.** Les résultats de cette étude, portant sur les jeunes de 11 à 18 ans, permettent de mieux **comprendre la nature et l'ampleur de ces (cyber)violences.** Les conclusions servent à identifier de nouveaux leviers d'action pour les équipes enseignantes et éducatives, et les politiques publiques.

Pour mieux comprendre la nature et l'ampleur des (cyber)violences de genre, l'étude fait appel à plusieurs concepts issus des recherches féministes universitaires. Ces travaux aident à comprendre les fondements des (cyber)violences de genre en lien avec les normes sociales. L'étude utilise notamment le terme d'**hétérocisnormativité** pour expliciter les normes sociales qui régissent les rapports de genre. Ces rapports de genre sont catégorisés et hiérarchisés constituant un « *ordre du genre* » (Delphy, 1970 ; Scott, 1988 ; Bourdieu, 2014 [1998]). Le terme d'hétérocisnormativité permet ainsi de montrer les **fondements multiples de cet ordre du genre** : sexiste, créant une hiérarchie entre le fait d'être homme (plus valorisé) et de ne pas l'être (dévalorisé) ; hétéronormatif, créant une hiérarchie entre le fait d'être hétérosexuel (plus valorisé) et de ne pas l'être (dévalorisé) ; et cisnormatif, créant une hiérarchie entre le fait d'être cisgenre⁵ (plus valorisé) et de ne pas l'être (dévalorisé).

1
Le cybersexisme est défini comme « les violences qui se déploient à travers le cyberspace ("en ligne"), dans le but d'insulter, harceler, humilier, répandre des rumeurs, ostraciser, exercer une coercition externe et qui contaminent l'espace en présentiel ("hors-ligne") ou réciproquement » (Couchot-Schiex, 2016).

2
Centre Hubertine Auclert, (2016), *Le cybersexisme chez les adolescent-es (12-15 ans) - Étude sociologique dans les établissements franciliens de la 5^e à la 2^{nde}*.

3
(Cyber)violence de genre : tout acte préjudiciable perpétré contre une personne en raison de son sexe ou de sa non-conformité aux rôles de genre ou de sexualité socialement attribués à son sexe, perpétré en face-à-face ou dans l'espace numérique. Ce terme est inspiré des travaux de l'équipe d'Éric Debarbieux (2018, p. 53).

4

Cyberespace : environnement numérique (digital), d'ordinateurs connectés à l'échelle mondiale, constituant un univers de circulation de la communication et de l'information au sein duquel naviguent les internautes.

5

Cisgenre : personne dont l'identité de genre féminine ou masculine correspond au sexe avec lequel elle est née.

Ce cadre normatif structure les identités genrées et les pratiques sexuelles (Wittig, 2018 [2001]). **Ainsi, tous comportements, réels ou perçus, ne correspondant pas aux normes hétérosexuelles exposent à des (cyber)violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes comme un « rappel à l'ordre » (Kelly, 1987).** De plus, la socialisation juvénile est marquée par **l'oppression viriliste et sexiste. Elle s'inscrit dans un système où prédomine une forme de masculinité stéréotypée hétérosexiste et machiste qui impose, par la violence et la force, des normes considérées comme viriles et le rejet du féminin**, et dans la même lignée des personnes LGBT+.

Trois hypothèses de recherche structurent cette étude :

/ Hypothèse 1 : un double standard hétérocinormatif, défini comme l'ensemble de règles sociales sexistes imposant des identités genrées asymétriques, hiérarchisées et des pratiques hétérosexuelles, **exposerait davantage aux (cyber)violences les filles ainsi que les personnes assignées à des identités de genre et des pratiques sexuelles non-hétérosexuelles.**

/ Hypothèse 2 : la mise en couple rendrait les jeunes plus vulnérables aux (cyber)violences de genre, **en particulier les filles ou les personnes assignées LGBT+**, notamment car l'intimité partagée dans le cadre du couple peut se faire entre autres par le partage de contenus, images ou vidéos intimes.

/ Hypothèse 3 : concernant le repérage et la réponse à ces (cyber)violences en milieu scolaire, la focalisation de la communauté éducative et enseignante sur les prétendues « dérives » d'Internet la détournerait des enjeux liés au genre. Ces représentations compliqueraient le repérage des (cyber)violences de genre, en remettant en cause les pratiques numériques et non les normes de genre à la racine de ces (cyber)violences.

D'avril à mai 2023, **3 828 élèves** scolarisées et scolarisés **de la sixième à la terminale** dans **14 collèges et lycées franciliens** ont répondu à une **enquête de victimation**, qui mesure l'ensemble des actes exercés contre la volonté d'une personne, susceptible de nuire à son bien-être, à sa réputation ou à sa sécurité. En parallèle, des **entretiens semi-directifs** ont été menés avec **49 personnels des établissements scolaires participants (éducation, enseignement, social, santé)**. Ensuite, de novembre à décembre 2023, 34 focus groups impliquant un total de **287 élèves**, ainsi que **32 entretiens individuels** ont été réalisés.

L'IDENTITÉ GENRÉE ET SEXUELLE DES ÉLÈVES : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉSENTATION DES DONNÉES

Le genre a pu faire l'objet d'un item spécifique dans le questionnaire, mais il n'a pas été possible de demander aux élèves leur orientation sexuelle ou amoureuse, ou si les jeunes s'identifiaient comme des personnes transgenres, en raison du **caractère sensible** de ces données. Cependant, deux questions posées sur « *l'outing* », soit sur le fait de révéler sans ou contre son avis, d'une part, le lesbianisme, l'homosexualité, la bisexualité, d'autre part la transidentité ou la non-binarité d'une personne, ont permis d'identifier les personnes assignées LGBT+. En effet, les élèves considérées et considérés comme assignées et assignés LGBT+ sont celles et ceux ayant répondu « oui » à au moins une des deux questions suivantes : « *A-t-on diffusé des rumeurs disant que tu es lesbienne, gai, bi, ou non-hétéro, même si ce n'est pas vrai ?* » et « *A-t-on diffusé des rumeurs affirmant que tu es trans ou non-binaire, même si ce n'est pas vrai ?* ». Ainsi, **ces personnes font part non seulement d'une forme de (cyber)violence qu'elles ont subie (« outing »), mais aussi du fait qu'elles ont été assignées par d'autres comme appartenant à la communauté LGBT+.**

11 % des élèves ont été assignées et assignés au moins une fois à une orientation non hétérosexuelle et 2 % à une identité de genre trans ou non-binaire. Il n'est toutefois pas possible de vérifier si les personnes assignées LGBT+ s'identifient elles-mêmes de cette manière. Afin de déceler les (cyber)violences subies à l'intersection des catégories de genre auxquelles les élèves s'identifient et celles de genre et d'orientation sexuelle qui leur sont assignées, l'étude retient cinq catégories : **les filles non assignées LBT+, les garçons non assignés GBT+, les filles assignées LBT+, les garçons assignés GBT+ et les élèves non-binaires.** Cette dernière catégorie correspondant seulement à 43 personnes, elle n'a pas pu être subdivisée selon les assignations. Cependant, afin de ne pas les invisibiliser, et éclairer des besoins supplémentaires en recherche, les chiffres concernant les personnes non-binaires sont présentés mais ne sont pas analysés dans le texte en raison de la non-représentativité de l'échantillon.

La présentation des résultats suit la méthodologie d'analyse de l'étude, en présentant d'abord les victimations globales des élèves, ensuite de l'ensemble des filles et des garçons, pour finir par une analyse avec les cinq catégories retenues comprenant l'assignation ou non à une identité LGBT+. Les conclusions de ce chaque partie sur les victimations présentent les facteurs de risques – soit être LGBT+, soit être une fille ou un garçon – selon leur prévalence.

— CONSTATS ET CHIFFRES CLÉS —

85%
DES ÉLÈVES
DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ VICTIMES
d'au moins une forme
de (cyber)violence

la moitié
DES ÉLÈVES
DÉCLARE AVOIR SUBI
au moins 6 victimations
depuis le début de l'année

43%
DES ÉLÈVES
ONT SUBI
au moins 1
(cyber)violence sexuelle

LES FILLES
SUBISSENT
les (cyber)violences de **manière disproportionnée**
par rapport aux garçons :

Être une fille
AUGMENTE DE
65%
LE RISQUE DE SUBIR
des (cyber)violences
psychologiques à haute intensité⁶
ET DE
57%
pour les (cyber)violences
sexuelles à haute intensité⁷

6 Les (cyber)violences psychologiques à haute intensité correspondent, dans l'étude, à plus de dix victimations psychologiques.

7) Les (cyber)violences sexuelles à haute intensité correspondent, dans l'étude, à plus de cinq victimations sexuelles.

8) Les (cyber)violences physiques à haute intensité correspondent, dans l'étude, à plus de cinq victimations physiques.

L'assignation à une identité LGBT+

AUGMENTE QUASIMENT

2 X PLUS

LE RISQUE DE SUBIR

toutes les formes de (cyber)violences à haute intensité, qu'elles soient sexuelles, psychologiques ou physiques⁸.

LES FILLES ASSIGNÉES LBT+

SONT SURREPRÉSENTÉES dans quasi toutes les catégories de victimations et sont ainsi

LES 1ÈRES VICTIMES du continuum des (cyber)violences de genre.

LA MISE EN COUPLE

multiplie par 2

LE RISQUE DE SUBIR

des (cyber)violences sexuelles à haute intensité

Les violences sexistes et sexuelles ONT PRINCIPALEMENT LIEU **au sein de l'établissement scolaire**, c'est le cas pour plus de la moitié des **attouchements** (agressions sexuelles), et peuvent être imbriquées avec des cyberviolences.

Les (cyber)violences sexistes et sexuelles telles que **les atteintes à l'image intimes** TOUCHENT **7%** DES ÉLÈVES

Les conséquences des (cyber)violences sont graves :

LES ÉLÈVES QUI ONT SUBI des (cyber)violences psychologiques à haute intensité sont presque **10 X PLUS NOMBREUSES ET NOMBREUX À SE SENTIR MAL** dans leur établissement que les élèves n'ayant subi aucune (cyber)violence.

26%
DES VICTIMES
osent en parler

SEULEMENT
13%
SE TOURNENT VERS
les adultes de leur
établissement scolaire.

UN DOUBLE STANDARD
QUI STRUCTURE
LES (CYBER)VIOLENCES
DE GENRE

Au total, **85 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une forme de (cyber)violence au cours de l'année.** Parmi ces élèves, **l'ensemble des filles déclarent bien plus souvent au moins une (cyber)violence sexuelle** (48 % contre 38 % des garçons) **ou psychologique** (83 % contre 73 % des garçons), tandis que l'ensemble des garçons subissent un peu plus fréquemment au moins une (cyber)violence physique (62 % contre 59 % des filles). Les élèves victimes, le sont le plus souvent de manière répétée, surtout pour les filles. Ainsi, le **nombre de victimations médian s'élève à six pour la moitié (50 %) des élèves, six pour l'ensemble des filles, et à quatre pour l'ensemble des garçons.** Une analyse factorielle multiple⁹ indique que **les victimations physiques, psychologiques et sexuelles sont très corrélées entre elles**, attestant de l'existence d'un **continuum des (cyber)violences**. **Les filles, les personnes assignées LGBT+, et donc particulièrement les filles LBT+, sont les principales victimes de ces (cyber)violences.**

85 % des élèves
déclarent avoir été victime
d'au moins une forme de
(cyber)violence au cours
de l'année

⁹

Méthode statistique qui permet d'analyser des ensembles de données complexes en tenant compte des caractéristiques individuelles.

Le nombre de victimations médian s'élève à
**6 pour la moitié
des élèves**

Tableau 1 Exposition aux différentes formes de victimations selon le genre renseigné par les élèves et l'assignation par les autres à une identité LGBT+ (%)

		GENRE RENSEIGNÉ PAR LES ÉLÈVES POUR ELLES ET EUX-MÊMES		ASSIGNATION PAR LES AUTRES À UNE IDENTITÉ LGBT+	
Élèves ayant subi au moins une victimation sexuelle dans l'année (%)					
Ensemble des élèves	43	Filles	48	Filles non assignées LBT+	45
				Filles assignées LBT+	78
		Garçons	38	Garçons non assignés GBT+	34
				Garçons assignés GBT+	69
		Non-binaire	41		
Élèves ayant subi au moins une victimation psychologique dans l'année (%)					
Ensemble des élèves	78	Filles	83	Filles non assignées LBT+	82
				Filles assignées LBT+	97
		Garçons	73	Garçons non assignés GBT+	69
				Garçons assignés GBT+	93
		Non-binaire	87		
Élèves ayant subi au moins une victimation physique dans l'année (%)					
Ensemble des élèves	61	Filles	59	Filles non assignées LBT+	56
				Filles assignées LBT+	86
		Garçons	62	Garçons non assignés GBT+	59
				Garçons assignés GBT+	88
		Non-binaire	69		

Champ : 3 828 élèves de la sixième à la terminale dans des établissements franciliens publics.
Lecture : 45 % des filles non assignées LBT+ ont subi au moins une victimation sexuelle dans l'année.
Cellules grisées : données indisponibles en raison du nombre réduit de personnes déclarées non-binaires.

L'APPROPRIATION DE LA SEXUALITÉ DES FILLES ET LA « CORRECTION SEXUELLE » DES ÉLÈVES LGBT+

Cette étude relève de manière inédite que **43 % des élèves ont subi au moins une victimation sexuelle au cours de l'année**. L'outrage sexuel concerne 37 % des élèves : il consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle (mimes, propos imposés, visionnage forcé d'images, sollicitations)¹⁰. **17 % des élèves ont subi au moins une agression sexuelle**, c'est-à-dire une atteinte sexuelle commise sur une personne avec violence, contrainte, menace ou surprise, donc sans son consentement. Elle est définie dans le questionnaire comme le fait d'embrasser de force ou de toucher les seins, les fesses, le sexe, la bouche, ou les cuisses sans l'accord de la personne. Les violences sexistes et sexuelles ont principalement lieu au sein de l'établissement scolaire, c'est le cas pour plus de la moitié des attouchements, et qui peuvent être imbriquées avec des cyberviolences. **Les cyberviolences sexistes et sexuelles, telles que les atteintes à l'image intime (diffusion à l'insu ou sans le consentement par exemple) touchent 7 % des élèves.**

Près de la moitié de l'ensemble des filles est victime de (cyber)violences sexuelles (48 %) et avec 10 % d'écart par rapport à l'ensemble des garçons (39 %). **Être une fille augmente le risque de 57 % d'être victime de (cyber)violences sexuelles à haute intensité, soit plus de cinq victimations sexuelles.**

43 % des élèves
ont subi au moins
1 victimation sexuelle
au cours de l'année

Les (cyber)violences,
telles que les atteintes
à l'image intime, touchent
7 % des élèves

¹⁰

Les actes qualifiés d'outrage sexuel, produits de manière répétées, sont qualifiés de harcèlement sexuel dans la loi.

Être une fille augmente le risque de 57 %

d'être victime de (cyber)violences sexuelles à haute intensité

Concernant une analyse avec les catégories d'assignations, **les filles non assignées LBT+ sont plus souvent victimes que les garçons non assignés GBT+, et presque la moitié d'entre elles ont déjà vécu des (cyber)violences sexuelles (45 % contre 34 % des garçons non assignés GBT+)**. Cette survictimation des filles non assignées LBT+ est observée pour **toutes les formes de (cyber)violences sexuelles** : outrage sexuel (40 % des filles non assignées LBT+ contre 27 % de garçons non assignés GBT+), agressions sexuelles (18 % contre 11 %), atteintes à l'image intime (7 % contre 5 %), ainsi que d'autres actes sexuels (3 % contre 1 %). Les victimations sexuelles à haute intensité, soit plus de cinq victimations, visent davantage les filles non assignées LBT+ que les garçons non assignés GBT+ (11 % contre 6 %).

La suite de l'analyse en termes d'assignations des élèves à une identité LGBT+ confirme cette tendance. **Les personnes assignées LGBT+ sont les plus touchées par les (cyber)violences sexuelles, et en particulier les filles assignées LBT+ : 78 % des filles assignées LBT+ et 69 % des garçons assignés GBT+ déclarent au moins une victimation sexuelle. Nombre de ces personnes ont été visées à des fréquences à haute intensité :**

33 % des filles assignées LBT+ et 21 % des garçons assignés GBT+ ont subi plus de cinq victimations sexuelles, contre 11 % pour l'ensemble des élèves. **Les filles assignées LBT+ sont davantage exposées aux agressions sexuelles** : 31 % déclarent des attouchements (contre 26 % des garçons assignés GBT+ et 14 % des filles non assignées LBT+) et 20 % un baiser forcé (contre 11 % des garçons assignés GBT+ et 9 % des filles non assignées LBT+). De même, elles ont plus souvent réalisé des images intimes sous contrainte (11 % contre 8 % des garçons assignés GBT+ et 5 % des filles non assignées LBT+). **Pour les personnes déjà perçues LGBT+ par leurs pairs, il pourrait s'agir de (cyber)violences sexuelles « correctives », c'est-à-dire infligées afin de rappeler ces victimes à l'ordre du genre.**

3 % des élèves déclarent être victimes d'autres actes sexuels. Ce chiffre, comprenant potentiellement des viols, s'élève à 8 % pour les filles assignées LBT+, 6 % pour les garçons assignés GBT+, 3 % pour les filles non assignées LBT+, et 1 % pour les garçons non assignés GBT+. Ces résultats considérables, qui restent à approfondir, indiquent l'importance de mener des enquêtes sur la prévalence du viol chez les moins de 18 ans, y compris au collège et avant.

FOCUS

Prévalence des victimations sexuelles :

Filles assignées LBT+ (78 %) > Garçons assignés GBT+ (69 %)
> Filles non assignées LBT+ (45 %) > Garçons non assignés GBT+ (34 %)

Les élèves que l'on assigne à une identité LGBT+ sont davantage victimes que les autres :

/ Filles assignées LBT+ (78 %) > Filles non assignées LBT+ (45 %)
/ Garçons assignés GBT+ (69 %) > Garçons non assignés GBT+ (34 %)

Les filles sont davantage victimes que les garçons :

/ Filles assignées LBT+ (78 %) > Garçons assignés GBT+ (69 %)
/ Filles non assignées LBT+ (45 %) > Garçons non assignés GBT+ (34 %)

Les garçons sont les premiers responsables des (cyber)violences sexuelles sous toutes leurs formes, quelle que soit le genre ou l'assignation à une identité LGBT+ des victimes.

Les violences sexistes et sexuelles ont principalement lieu au sein de l'établissement scolaire, c'est le cas pour plus de la moitié des attouchements (qualifiés dans la loi comme des agressions sexuelles), et qui peuvent être imbriquées avec des cyberviolences.

Ainsi, elles peuvent aussi se déployer dans l'espace numérique, en particulier à partir du lycée. Les filles subissent des (cyber)violences tout au long de leur scolarité, et largement plus à partir de la troisième, où l'on dénombre plus de 15 % d'entre-elles ayant subi des (cyber)violences sexuelles à haute intensité. Les garçons, eux, vivent des (cyber)violences sexuelles dès la sixième : elles concernent 10 % d'entre eux à haute intensité, puis ce chiffre diminue légèrement, pour concerner 6 % des garçons en terminale.

FOCUS SUR LE PARTAGE NON CONSENTI DE CONTENUS INTIMES

Les filles et les garçons partagent à peu près autant d'images intimes via les outils numériques, tandis que les personnes assignées LGBT+ en partagent davantage : 7 % des filles non assignées LBT+ et 8 % des garçons non assignés GBT+, face à 14 % des filles assignées LBT+ et 15 % des garçons assignés GBT+. **Les jeunes en couple partagent plus souvent des images intimes :** 58 % des élèves qui ont partagé des images intimes ont été au moins une fois en couple, hétérosexuel ou LGBT+, au cours de l'année. Dans un contexte où les sorties et les fréquentations des jeunes sont contrôlées, **l'échange de contenus en ligne permet d'explorer l'intimité et de prouver ses sentiments, tout en ayant aussi conscience des risques d'atteinte à son image.** L'hypothèse peut être émise que les jeunes LGBT+, craignant ou vivant des formes de stigmatisation ou de discrimination, ont encore davantage besoin de faire l'expérience de relations amoureuses ou sexuelles loin du jugement de leurs pairs ou de leurs proches, dans un cadre privé et en ligne.

Les filles non assignées LBT+ et les personnes assignées LGBT+ subissent beaucoup plus d'atteintes à l'image intime. Ces atteintes concernent **davantage les filles non assignées LBT+ que les garçons non assignés GBT+** (9 % contre 5 %) et **presque un quart des élèves LGBT+** (25 % des filles assignées LBT+ et 22 % des garçons assignés GBT+).

Plus de la moitié des attouchements

ont lieu au sein de l'établissement scolaire, et peuvent être imbriqués avec des cyberviolences

FOCUS

Prévalence des victimations de partage non consenti de contenus intimes :

Filles assignées LBT+ (25 %) > Garçons assignés GBT+ (22 %)
> Filles non assignées LBT+ (9 %) > Garçons non assignés GBT+ (5 %)

Les élèves LGBT+ sont davantage victimes que les élèves non assignées :

/ Filles assignées LBT+ (25 %) > Filles non assignées LBT+ (9 %)
/ Garçons assignés GBT+ (22 %) > Garçons non assignés GBT+ (5 %)

Les filles sont davantage victimes que les garçons :

/ Filles assignées LBT+ (25 %) > Garçons assignés GBT+ (22 %)
/ Filles non assignées LBT+ (9 %) > Garçons non assignés GBT+ (5 %)

11

Sextorsion : menace de diffusion d'images explicites, intimes ou embarrassantes de nature sexuelle sans consentement, généralement dans le but d'obtenir d'autres images, des actes sexuels, de l'argent ou autre chose. Le préjudice peut être physique (pour la victime ou ses proches) ou viser les biens matériels ou la réputation, impliquant généralement du chantage, jusqu'à ce que la victime remplisse une condition spécifique.

Les élèves ayant été en couple, hétérosexuel ou LGBT+, font également face à plus de deux fois plus de risque d'être victime d'atteintes à l'image intime.

La relation de couple, souvent associée à une attente de loyauté et de preuve d'amour, peut contraindre des jeunes, en particulier les filles, à **céder à des pressions pour envoyer des images intimes**, qui sont plus souvent exercées par des garçons sur des filles. Les garçons s'en servent pour prouver en images leur hétérosexualité active auprès de leurs pairs, et les diffusent notamment **suite à une rupture pour impacter la réputation de leur ex-partenaire**. Ces pressions consistent à mettre en doute l'authenticité des sentiments ou la féminité des filles, et à les mettre en concurrence entre elles. Le phénomène de sextorsion¹¹ et la réalisation forcée d'images intimes touchent encore plus sévèrement les personnes assignées LGBT+. Elles sont confrontées à des **pressions spécifiques liées à l'outing** qui les rendent plus vulnérables à des manipulations où des

agresseurs et agresseuses prétendent être intéressées et intéressés pour obtenir des images intimes, utilisées ensuite pour les humilier publiquement. Ces atteintes sont d'autant plus dommageables que le double standard valorisant la mise en scène de l'intimité masculine et culpabilisant celle des filles et des personnes LGBT+, leur **fait porter la responsabilité** des images diffusées à leur insu ou contre leur gré, alors qu'elles en sont victimes.

Enfin, avoir été victime d'atteinte à l'image intime **accroît fortement le risque de subir d'autres formes de (cyber)violeNCes à haute intensité**. Ainsi **plus de la moitié des victimes ont aussi subi plus de cinq victimations sexuelles** (55 % contre 16 % des non-victimes), **près de la moitié ont subi plus de dix victimations psychologiques** (46 % contre 14 % des non-victimes), et **39 % ont subi plus de cinq victimations physiques** (contre 12 % des non-victimes).

LES PRESSIONS PSYCHOLOGIQUES QUI MAINTIENNENT LES FILLES ET LES ÉLÈVES LGBT+ « À LEUR PLACE »

Les victimations psychologiques sont les plus répandues : elles concernent 78 % des élèves. 64 % des élèves sont victimes d'agressions verbales et 58 % d'agressions relationnelles directes (humiliations, rumeurs, exclusion, etc.).

L'ensemble des filles qui a subi au moins une victimation psychologique est de 83 %, tandis que l'ensemble des garçons est de 73 %, soit un écart de dix points de pourcentage. **Être une fille augmente le risque de 65 % de subir des (cyber)violences psychologiques à haute intensité, soit plus de dix victimations.**

**Être une fille
augmente le
risque de 65 %**

de subir des (cyber)violences
psychologiques à haute
intensité

Les filles non assignées LBT+ et les personnes assignées LGBT+ sont les principales victimes des (cyber)violences psychologiques, qui sont un moyen de les rappeler « à l'ordre » par rapport aux normes de genre, notamment par la menace d'étiquetage et d'exclusion. En effet, 81 % des filles non assignées LBT+ ont déjà subi des (cyber)violences psychologiques et 69 % des garçons non assignés GBT+ également. **Les filles non assignées LBT+ sont davantage visées à haute intensité**, que les garçons non assignés GBT+ : 16 % des filles non assignées LBT+ en ont subi plus de dix fois contre 7 % des garçons non assignés GBT+. Les personnes assignées à une identité de genre LGBT+ sont particulièrement les cibles de ces (cyber)violences psychologiques : **quasiment toutes et tous les élèves LGBT+ ont été victime au moins une fois** (96 % des filles assignées LBT+ et 93 % des garçons GBT+). Elles sont aussi commises à **haute intensité, touchant particulièrement les**

filles assignées LBT+ (41 %) et les garçons assignés GBT+ (31 %). Ces élèves LGBT+ sont les plus vulnérables aux (cyber)violences psychologiques extrêmes : 25 % des filles LBT+ et 15 % des garçons GBT+ ont reçu des incitations au suicide, contre 7 % de l'ensemble des élèves.

FOCUS

Prévalence des victimations psychologiques :

Filles assignées LBT+ (97 %) > Garçons assignés GBT+ (93 %)
> Filles non assignées LBT+ (82 %) > Garçons non assignés GBT+ (69 %)

Les élèves que l'on assigne à une identité LGBT+ sont davantage victimes que les autres :

/ Filles assignées LBT+ (97 %) > Filles non assignées LBT+ (82 %)
/ Garçons assignés GBT+ (93 %) > Garçons non assignés GBT+ (69 %)

Les filles sont davantage victimes que les garçons :

/ Filles assignées LBT+ (97 %) > Garçons assignés GBT+ (93 %)
/ Filles non assignées LBT+ (82 %) > Garçons non assignés GBT+ (69 %)

12

Stalking : collecte d'informations potentiellement embarrassantes au sujet d'une personne, d'autant plus fréquente que les adolescentes et adolescents tendent à s'échanger les mots de passe de leurs réseaux sociaux. (Wilson et al., 2022).

Les (cyber)violences psychologiques à l'égard des filles et des personnes assignées LGBT+ sont commises tant par des garçons que des filles, tandis que les (cyber)violences psychologiques à l'encontre des garçons non assignés GBT+ le sont principalement par d'autres garçons.

La majorité des (cyber)violences psychologiques ont lieu en milieu scolaire et la plupart de ces actes peuvent être **prolongés dans l'espace numérique**, les rendant d'autant moins supportables qu'ils peuvent survenir à tout moment face à des audiences élargies. **L'environnement numérique est aussi favorable au développement de (cyber)violences spécifiques**, comme l'usurpation d'identité (80 % des victimes ont été ciblées au moins une fois au moyen d'outils numériques), le *stalking*¹² (66 %) et les incitations au

suicide (53 %). Les victimes ciblées par des insultes sont 47 % à en avoir reçu en ligne. Le *ghosting*, c'est-à-dire le fait de couper toute communication sans explication avec une personne, qui concerne 31 % des élèves, se produit exclusivement en ligne.

Les filles et les personnes assignées LGBT+ sont particulièrement victimes de (cyber)violences dans ces deux espaces à la fois.

Les victimations psychologiques concernent les filles comme les garçons dès l'entrée au collège. **Plus de 20 % des filles sont victimes de victimations psychologiques à haute intensité sur toute la durée du collège et du lycée**, avec une légère baisse en terminale (17 %). Celles-ci concernent 19 % des garçons en sixième, puis entre 10 à 14 % des garçons de la cinquième à la terminale.

L'OPPRESSION PHYSIQUE QUI TIENT LES RANGS DE LA VIRILITÉ

Les (cyber)violences physiques sont avant tout **perpétrées par des garçons**, en particulier **sur des garçons assignés GBT+**, perçus comme non virils. À travers ces démonstrations physiques se construisent et s'entretiennent les hiérarchies dans l'entre-soi masculin, mais **les filles, et surtout les filles assignées LBT+, sont également largement victimes de (cyber)violences physiques**. Comme un rappel à l'ordre du genre hétérocisnormatif, **les filles sont victimes en particulier de (cyber)violences individuelles, tandis que les garçons sont davantage concernés par des bagarres collectives**.

Au cours de l'année scolaire, **58 % des élèves ont subi au moins une forme de (cyber)violence physique**, et plus de la moitié (55 %) ont subi une agression physique individuelle. L'ensemble des garçons sont davantage victimes de (cyber)violences physiques (62 %) mais de seulement quatre points de pourcentage de plus que l'ensemble des filles (59 %).

Parmi les personnes non assignées LGBT+, dans le même ordre, les filles et les garçons sont presque autant exposées et exposés

aux (cyber)violences physiques avec un écart de trois points de pourcentage : 59 % des garçons en ont subi au moins une forme, suivi de 56 % des filles. Quelques écarts existent concernant les victimations **à haute intensité : 14 % des garçons non assignés GBT+ déclarent plus de cinq victimations physiques** au cours de l'année, suivi de 10 % des filles non assignées LBT+.

Les personnes assignées LGBT+ sont les principales victimes des (cyber)violences physiques : 80 % déclarent au moins une victimation physique au cours de l'année, c'est aussi le cas pour 88 % des garçons assignés GBT+ et 86 % des filles assignées LBT+. Ces élèves subissent plus souvent **des (cyber)violences répétées à haute intensité : 33 % des garçons assignés GBT+ et 28 % des filles assignées LBT+ ont subi plus de cinq victimations physiques**. Les garçons assignés GBT+ sont **vulnérables aux formes les plus extrêmes**, puisque 20 % d'entre eux ont été blessés avec une arme contre 7 % de l'ensemble des élèves.

FOCUS

Prévalence des victimations physiques :

Garçons assignés GBT+ (88 %) > Filles assignées LBT+ (86 %)
> Garçons non assignés GBT+ (59 %) > Filles non assignées LBT+ (56 %)

Les élèves que l'on assigne à une identité LGBT+ sont davantage victimes que les autres :

/ Garçons assignés GBT+ (88 %) > Garçons non assignés GBT+ (59 %)
/ Filles assignées LBT+ (86 %) > Filles non assignées LBT+ (56 %)

Les filles sont davantage victimes que les garçons :

/ Les garçons sont un peu plus victimes que les filles :
/ Garçons non assignés GBT+ (59 %) > Filles non assignées LBT+ (56 %)

Les filles et les personnes assignées LGBT+ sont victimes de groupe mixte, quand les garçons non assignés LGBT+ sont principalement victimes d'autres garçons.

Ces (cyber)violences physiques se déroulent **principalement en milieu scolaire**. Dans 12 % des cas qui concernent les garçons assignés LGBT+ (contre 5 % de l'ensemble des élèves victimes), elles ont été enregistrées et diffusées en ligne, ce que l'on appelle le *happyslapping*.

C'est au début du collège, en sixième et en cinquième, que les garçons sont les plus exposés aux (cyber)violences physiques et sexuelles. Tout au long de la scolarité secondaire, ils restent les premières cibles de (cyber)violences physiques, bien que leur fréquence diminue, comme s'ils devaient perpétuellement « prouver » leur virilité. **Pour les filles, on observe davantage un continuum de plusieurs formes de victimations tout au long de leur scolarité** au collège et au lycée, avec un pic de (cyber)violences à partir de la puberté et de l'entrée dans la sexualité.

L'ASSIGNATION LGBT+ ET LA MISE EN COUPLE COMME PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE DE (CYBER)VIOLENCES RÉPÉTÉES

13

Avoir, pour une variable, un risque de 100 % supérieur de subir une (cyber) violence relativement à une autre variable, équivaut à avoir deux fois plus de risques d'être exposé à cette (cyber)violence

L'assignation LGBT+ est le principal facteur de risque d'exposition aux (cyber)violences de genre à haute intensité. Elle multiplie par deux (+100 % environ)¹³ le risque de subir plus de dix victimations psychologiques et plus de cinq victimations sexuelles, et augmente de 84 % celui de subir plus de cinq victimations physiques. **La mise en couple, hétérosexuelle ou LGBT+, est le deuxième facteur de risque, multipliant par deux le risque d'être exposé et exposée à plus de cinq victimations sexuelles (+95 %)**, majorant également de 65 % la probabilité de subir plus de dix victimations psychologiques et de 56 % celle de subir plus de cinq victimations physiques. **Le fait d'être une fille augmente l'exposition aux (cyber)violences**

sexuelles de 57 %, et de 65 % pour les (cyber)violences psychologiques, et diminue l'exposition de 28 % aux (cyber)violences physiques.

Le double standard hétérocisnormatif, prédominant dans l'ensemble de la société, sévit donc avec vigueur dans les établissements scolaires. Des **normes différenciées** s'appliquent aux filles et aux garçons : **exigeant des garçons, dès l'entrée du collège, de prouver leur force physique et leur hétérocissexualité** face à l'oppression viriliste, et **imposant aux filles non assignées LBT+ et aux personnes assignées LGBT+ (notamment aux filles assignées LBT+) pudeur et retenue**, en particulier au moment de la puberté et de l'entrée dans la sexualité. La mise

en couple est, d'un côté, le moment du renforcement de la domination dans la sphère intime, majoritairement par le biais de pressions de la part de garçons pour obtenir des contenus intimes de leurs partenaires. De l'autre côté, elle peut être l'occasion de performer l'hétérocissexualité en public, en montrant son couple cisgenre et hétérosexuel basé sur des stéréotypes sexistes pour se conformer aux normes attendues. Cette mise en couple publique, peut-être aussi l'occasion **pour l'ensemble du groupe de pairs de participer au contrôle hétérocisnormatif, donc sexiste et LGBTphobe, et d'appliquer des sanctions violentes. Sanctions qui sont le plus souvent dirigées à l'encontre des filles**, en cas de rejet ou de rupture, de rivalité, d'infidélité ou plus largement de non-conformité des attentes sexistes genrées. Certaines partenaires peuvent être durablement mises à l'écart lorsque leur ex, une rivale ou le groupe décide de leur « *faire une réputation* » (Déage, 2023).

Les personnes assignées LGBT+ sont accusées de transgresser les normes sexistes, essentialistes et binaire du genre, selon lesquelles chaque personne est homme ou femme sur une base biologique et attirée par le sexe opposé. Pour les **filles assignées LBT+, leur identité ou leurs relations affectives, amoureuses ou sexuelles ne sont pas reconnues, et perçues comme des « passades » ou des pratiques à « corriger »**. Étant de **surcroît hypersexualisées**, cela leur vaut de subir toutes formes de (cyber)violences, en particulier sexuelles. Quant aux **garçons suspectés de ne pas être cisgenres ou hétérosexuels**, ils sont confrontés à un climat transphobe et homophobe qui pousse les autres garçons à **les tenir à l'écart pour ne pas devenir « suspects »** à leur tour. Ils deviennent ainsi les **cibles privilégiées des garçons non assignés GBT+** cherchant à prouver leur virilité.

Cette étude montre ainsi que les élèves font bien face à un continuum de (cyber)violences en milieu scolaire, se prolongeant dans l'espace numérique. Ce sont en premier lieu les personnes assignées LGBT+, notamment les filles assignées LBT+, ainsi que les filles non assignées LBT+ qui en sont victimes, en particulier lors de la mise en couple, qu'il soit hétérosexuel ou non.

Être LGBT+ multiplie quasiment par 2

le risque de subir **toutes les formes de (cyber)violences à haute intensité**, qu'elles soient sexuelles, psychologiques ou physiques

La mise en couple, hétérosexuelle ou LGBT+,

est le deuxième facteur de risque, **multipliant par 2 le risque d'exposition aux (cyber)violences sexuelles à haute intensité**

—

FAIRE FACE
AUX (CYBER)VIOLENCES
DE GENRE

LES CONSÉQUENCES DES (CYBER)VIOLENCES DE GENRE

Les élèves victimes de (cyber)violences de genre subissent de **graves conséquences sur leur santé physique et mentale**. Les **victimations psychologiques** sont celles qui sont les plus corrélées à un mal-être au sein de l'établissement : **28 %** de celles et ceux qui en ont subi plus de dix fois se sentent mal dans l'établissement contre **3 %** des élèves n'ayant subi aucune (cyber)violence. Viennent ensuite les victimations sexuelles à haute intensité (23 % des victimes ont un sentiment de mal-être dans l'établissement) et les (cyber)violences physiques à haute intensité (19 %). Ces chiffres bien qu'importants, sont moindres par rapport aux taux de victimations. **Cela pourrait témoigner d'une tendance générale de minimisation des conséquences des (cyber)violences de genre.**

Les filles non assignées LBT+ expriment un mal-être plus important que les garçons non assignés GBT+ à la suite de victimations répétées, qu'elles soient psychologiques (29 % contre 19 %), physiques (23 % contre 11 %) ou sexuelles (19 % contre 13 %). **Le mal-être est aussi particulièrement élevé parmi les victimes assignées LBT+, en particulier parmi les filles assignées LBT+ ayant subi plus de cinq victimations sexuelles (44 % contre 19 % des garçons assignés GBT+), plus de dix victimations psychologiques (36 % contre 22 %) et plus de cinq victimations physiques (35 % contre 18 %).** Physiquement et psychologiquement, les (cyber)violences peuvent provoquer des réactions de stress aigu ou chronique, des effets de dissociation, de conformité excessive, des troubles post-traumatiques, anxieux et dépressifs, ainsi que des comportements auto-agressifs. **Ces effets dévastateurs persistent longtemps après les (cyber)violences vécues.**

Pour se protéger, **les élèves adoptent des stratégies d'évitement**, en ajustant leur comportement pour moins « se faire remarquer », **ou d'autodéfense**, pour faire cesser les (cyber)violences. **Pour se protéger des agressions numériques, les filles utilisent plus assidûment que les garçons les outils de confidentialité (changement de mot de passe, configuration du compte en privé) et de modération (blocage et signalement de compte).** Ces techniques d'auto-défense peuvent être une réponse à la surexposition aux (cyber)violences de genre dont les filles ont conscience. De même, la constitution de groupes de conversation LGBT+ privés et secrets montre à quel point ces personnes anticipent les (cyber)violences et pratiquent l'évitement, ce qui contribue à les invisibiliser.

Les élèves victimes de (cyber)violences de genre

subissent de **graves conséquences** sur leur santé physique et mentale.

28 % des élèves victimes de (cyber)violences psychologiques

à haute intensité **se sentent mal** dans l'établissement

LES PERSONNES RESSOURCES

Le silence semble perçu par les victimes comme un moyen de protection contre l'incompréhension, la honte et les représailles. **Seules 26 % des victimes de (cyber)violeNCes en ont parlé à quelqu'un ou quelqu'une.** Ces recours sont plus fréquents parmi les jeunes victimes (33 % des élèves de sixième contre 21 % des élèves de terminale). **65 % des victimes qui en ont parlé considèrent que ces échanges ont amélioré la situation.**

Les personnes assignées LGBT+ demandent le plus de l'aide : parmi les victimes, c'est le cas de 40 % des garçons assignés GBT+ et 36 % des filles assignées LBT+, contre 24 % des filles non assignées LBT+. Ce sont les garçons (70 % des garçons non assignés GBT+ et 68 % des garçons assignés GBT+) qui estiment le plus que cela leur a été utile, face à 60 % des filles non assignées LBT+, et 56 % des filles assignées LBT+ qui trouvent que la situation s'est améliorée suite à leur prise de parole. **Cela pourrait s'expliquer par le fait que le système scolaire soit doté de plus de moyens pour contenir les (cyber)violeNCes physiques, qui touchent principalement les garçons, mais aussi que les (cyber)violeNCes dénoncées par les filles soient plus souvent minimisées.**

Les élèves victimes s'adressent en premier lieu à leurs pairs (63 %). Ce choix est plus marqué chez les filles non assignées LBT+ que chez les garçons non assignés GBT+ (70 % contre 54 %). Il est aussi plus fréquent parmi les personnes assignées LGBT+ (74 % des filles et 60 % des garçons). **Les victimes pensent que leurs amies et amis, témoins du quotidien seront les plus à même d'offrir une écoute compréhensive.** Dans certains cas, les élèves se regroupent pour faire front contre les agresseurs et les agresseuses, renversant les dynamiques de genre au sein de l'école. **Les interventions des pairs sont toutefois souvent imprégnées par la peur de devenir elles-mêmes et eux-mêmes des cibles des (cyber)violeNCes de genre.** Les victimes sollicitent relativement moins leurs parents (38 %), car elles ont peur de les angoisser, de subir leur incompréhension ou des punitions, en particulier quand les (cyber)violeNCes concernent le genre et la sexualité, autour desquels le tabou reste important. **C'est d'autant plus difficile pour les filles de s'adresser à leurs parents puisqu'elles font davantage l'objet d'avertissements à ce sujet que les garçons.** Par exemple, les familles conseillent plus souvent aux filles de faire attention à leur image sur les réseaux sociaux (63 % contre 48 % des garçons).

SEULES
26 % des victimes de (cyber)violeNCes de genre
en ont parlé

SEULEMENT
13 % des victimes
se tournent vers les adultes de leur établissement scolaire

Seulement 13 % des victimes de (cyber)violeNCes de genre se tournent vers les adultes de leur établissement scolaire. Les personnes assignées LGBT+ sont légèrement plus enclines à chercher de l'aide auprès d'elles et eux (19 % des filles assignées LBT+ et 17 % des garçons assignés GBT+). **Les conseillères principales et conseillers principaux d'éducation (CPE) et les assistantes et assistants d'éducation (AED) sont les recours les plus fréquents, respectivement à 52 % et 46 %, tandis que les personnels médicosociaux ne représentent que 19 %**

des cas. Les membres de la communauté scolaire n'ont pas assez d'outils pour réagir face à ces (cyber)violences, ce qui empêche les signalements des élèves qui les subissent. Malgré cela, certaines professionnelles et certains professionnels parviennent à établir un climat qui encourage les témoignages des élèves victimes.

Il est nécessaire que le repérage et l'accompagnement soient renforcés à l'école. D'une part, elle est le lieu où la majorité des (cyber)violences entre jeunes se produisent. D'autre part, elle est l'institution la plus accessible pour la population adolescente : **il est très rare que les jeunes victimes de (cyber)violences s'adressent à des professionnelles et professionnels de la santé en dehors de l'école (6 %), aux forces de l'ordre (3 %), à des numéros verts (1 %) ou à des juristes (1 %).** Les établissements peuvent et doivent agir pour faire cesser et prévenir ces (cyber)violences.

LES RÉPONSES AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Les réactions des personnels de l'éducation sont variées. **57 % des élèves qui ont demandé de l'aide à un ou une adulte de leur établissement scolaire estiment que la situation s'est ensuite améliorée**, ce qui souligne leur capacité à apporter un soutien efficace. Cependant, **18 % des élèves ont constaté une absence totale de réaction** de la part des adultes, et **dans 19 % des cas, bien que des actions aient été prises, la situation n'a pas été améliorée**. Lorsque les adultes ne réagissent pas de manière appropriée, **les élèves perdent confiance en l'école comme espace sécurisant et protecteur, et peuvent vivre des (cyber)violences supplémentaires**, de la part de leurs pairs ou, parfois, de leur famille.

Parmi les adultes de l'établissement, les CPE ainsi que les cheffes et chefs d'établissement sont parfois les seules et seuls à connaître dans le détail les protocoles à suivre en cas de

(cyber)violences. Ces derniers impliquent des rencontres avec les parties, l'intervention des services médicosociaux, un signalement à la ou au procureur de la République dans les cas graves. Les enseignantes et enseignants connaissent mal ces protocoles et les cas dans lesquels un signalement de leur part est obligatoire. La notion d'indépendance entre la procédure pénale et la procédure disciplinaire au sein de l'établissement est également méconnue, même au niveau des directions d'établissement. Cela peut mener dans des cas pourtant graves à une inaction au niveau de l'établissement, dans l'attente de suites judiciaires, alors que la priorité – comme rappelé dans la circulaire n° 2014-059 « Application de la règle, mesures de prévention et sanctions » – est la protection des victimes et la mise en place rapide d'une procédure disciplinaire.

Les familles des victimes sont presque systématiquement prévenues, mais cela peut déboucher sur des (cyber)violences supplémentaires pour les jeunes : face à la honte, l'incompréhension ou le renversement de la culpabilité sont effectués aussi par certaines familles. **Les équipes éducatives et enseignantes doivent être formées à la conduite de ce premier entretien avec les familles. Les victimes sont parfois réorientées vers des professionnelles et professionnels du secteur médicosocial dans 16 % des cas, et vers la police (15 %)** lorsque la situation est considérée comme grave, notamment pour les (cyber)violences sexuelles, ce qui ne doit pas dispenser d'une réponse au sein de l'établissement.

Pour responsabiliser les personnes qui commettent les (cyber)violences, les réponses mises en œuvre au sein de l'établissement peuvent être variées et doivent s'adapter à l'âge des élèves, au type de (cyber)violence, à leur niveau d'intensité et de gravité. Les (cyber)violences sexistes et LGBTphobes sont des (cyber)violences particulières qui alimentent un système de domination sociale hétérocissexiste. Par conséquent, **si résoudre des cas individuels est la première étape indispensable, ce n'est pas suffisant pour infléchir la tendance structurelle et sociétale.** Les actes violents doivent être nommés et qualifiés, pour dénoncer les stéréotypes sexistes et LGBTphobes et les normes qui les banalisent. Pour déconstruire la logique de domination, les professionnelles et professionnels doivent disposer d'outils pour expliquer aux élèves comment ces normes et stéréotypes fondent et alimentent les (cyber)violences de genre.

Les punitions et les sanctions contre les agresseurs et agresseuses sont mises en place dans 35 % des cas. Bien qu'une réponse forte de l'institution à une situation de (cyber)violences soit importante, si la punition n'est pas doublée d'un travail de fond sur les stéréotypes de genre hétérocissexistes, elle peut s'avérer ne pas être une solution efficace, voire même reproduire les normes stéréotypées. Par conséquent, la punition peut renforcer les comportements transgressifs en

leur donnant de l'attention, voire « *fabriquer les garçons* » en leur fournissant des preuves de leur virilité (Ayrat, 2011).

Les garçons non assignés GBT+ sont plus nombreux que les filles non assignées à avoir été punis au moins une fois toutes causes confondues (55 % contre 39 %), et il en va de même pour les sanctions (21 % contre 12 %). Les personnes assignées LGBT+ sont encore plus souvent concernées, en particulier les garçons, sans doute en raison de postures d'autodéfense, à la fois pour les punitions (64 % contre 46 % des filles) et pour les sanctions (32 % contre 19 %). **Plus de la moitié des élèves ont le sentiment que les punitions sont injustes (52 %), c'est particulièrement le cas pour les élèves non-binaires (60 %) et les personnes assignées LGBT+ (57 % des filles et 55 % des garçons),** qui la plupart du temps agissent en réaction aux (cyber)violences subies.

D'autres stratégies pour responsabiliser les élèves face aux conséquences de leurs actes doivent être également appliquées. Par exemple pour certaines (cyber)violences relationnelles ou verbales, le début d'un travail de responsabilisation par un dialogue avec les élèves sur les causes des (cyber)violences peut être une première étape. Selon les résultats de l'étude, dans 57 % des cas, les adultes ont pris des mesures pour apaiser la situation. Il peut s'agir de la méthode de la préoccupation partagée proposée dans le programme pHARe, qui vise à engager à la fois les victimes et les agresseurs ou agresseuses, de manière indépendante, dans le processus de résolution de problèmes. Cette méthode peut néanmoins inhiber l'expression des victimes. **Il est nécessaire, dans le cas des (cyber)violences de genre, de les qualifier explicitement, de faire un rappel de l'interdit de ces actes et de la replacer dans le contexte de la déconstruction des stéréotypes sexistes et LGBTphobes.** Ce travail de fond est nécessaire quel que soit le type de mesures prises par l'établissement pour **responsabiliser les personnes qui ont commis des (cyber)violences, pour prévenir la récurrence et les éradiquer efficacement.**

UNE PRÉVENTION À CONSTRUIRE

Les élèves expriment des besoins différents selon leur identité de genre et leur orientation sexuelle assignée. **Les filles non assignées LBT+ sont particulièrement intéressées par des séances sur la gestion des émotions (27 % contre 12 % des garçons non assignés GBT+) et la gestion des conflits (17 % contre 9 %), le genre et l'égalité entre les filles et les garçons (17 % contre 6 %) ainsi que les violences sexistes et sexuelles (16 % contre 6 %).** Les garçons non assignés GBT+ sont les plus nombreux à considérer qu'ils n'ont pas besoin d'informations spécifiques pour faire face aux violences (42 % contre 38 % des filles non assignées LBT+). En parallèle, **les personnes assignées LGBT+ expriment davantage de besoins.** Plus particulièrement, **les filles assignées LBT+ aimeraient en savoir davantage sur la gestion des émotions (36 % contre 19 % des garçons assignés GBT+), les violences sexistes et sexuelles (26 % contre 12 %), les personnes lesbiennes, gaies et bies (23 % contre 14 %) ainsi que sur le genre et l'égalité filles-garçons (22 % contre 14 %).**

Cette étude démontre que les (cyber) violences sont avant tout perpétrées au sein des établissements. La focalisation des équipes éducatives et enseignantes sur les risques numériques, ne doit pas être faite au détriment des enjeux des inégalités de genre. **La technologie agit comme un écran qui dissimule les enjeux genrés des (cyber)violences prenant racine dans des représentations sexistes et LGBTphobes.** 59 % des élèves déclarent avoir assisté à au moins une séance sur les cyberviolences ou la sécurité sur Internet au cours de l'année. Viennent ensuite les séances sur le genre et l'égalité filles-garçons (56 %), les violences sexistes et sexuelles (42 %) et la vie affective et sexuelle (42 %) – quand bien même ces dernières sont obligatoires à raison de trois séances par an depuis 2001. Il

La technologie agit comme un écran qui dissimule les enjeux genrés des (cyber)violences prenant racine dans les représentations sexistes et LGBTphobes.

est nécessaire d'envisager des séances qui combinent les questions du numérique et des violences de genre pour aborder efficacement les (cyber)violences de genre.

Enfin, les ressources allouées à la prévention sont souvent insuffisantes et inégalement distribuées. Bien que le ministère de l'Éducation nationale propose des formations sur la lutte contre le harcèlement et les violences, **le nombre de personnes formées reste limité, car ces formations sont facultatives et entrent en concurrence avec d'autres formations également nécessaires.** La mise en œuvre de programmes préventifs dépend parfois de quelques personnes motivées au sein des établissements, **souvent des femmes qui cumulent plusieurs responsabilités.** Les formations d'initiative locale (FIL), lors desquelles une équipe d'un établissement se forme ensemble, se développent, mais reposent toujours sur la base du volontariat des établissements, et sont contraintes par le temps disponible, en lien avec le fait que ces formations doivent avoir lieu en dehors du temps « face aux élèves ». Les contraintes de temps, les inégalités territoriales en matière de budget et de partenariats avec des associations spécialisées compliquent également les actions de prévention en direction des élèves menées par des structures externes et spécialistes sur lesquelles les établissements pourraient s'appuyer.

CONCLUSION

L'étude met en lumière le continuum des (cyber)violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes auquel font face les élèves en milieu scolaire, se prolongeant dans l'espace numérique.

85 % des élèves ont été victimes au moins une fois au cours de l'année de (cyber)violences physiques, psychologiques ou sexuelles. **La moitié des élèves déclare avoir subi au moins six victimations et 43 % des élèves ont subi au moins une (cyber)violence sexuelle** depuis le début de l'année. Les filles ou les personnes assignées LGBT+ sont davantage victimes de (cyber)violences psychologiques et sexuelles que les garçons non assignés GBT+ : **être une fille augmente le risque de 65 % de subir des (cyber)violences psychologiques à haute intensité et de 57 % pour les (cyber)violences sexuelles à haute intensité.** Les garçons, notamment les garçons assignés GBT+, sont plus victimes de (cyber)violences physiques à l'entrée au collège, alors que les filles connaissent des pics de (cyber)violences au début de la puberté et de la sexualité. **L'assignation à une identité LGBT+ multiplie par deux le risque d'être victime de (cyber)violences à haute intensité**, qu'elles soient sexuelles, psychologiques ou physiques. La mise en couple est le deuxième facteur de risque le plus important, entraînant un **risque majoré de 95 % de subir des (cyber)violences sexuelles à haute intensité.** Les (cyber)violences de genre sont présentes à des fréquences comparables dans tous les établissements et tous les milieux sociaux. **Les (cyber)violences, souvent imputées aux réseaux sociaux, se produisent majoritairement en face-à-face dans l'établissement scolaire.** Les (cyber)violences

verbales se prolongent toutefois dans l'espace numérique, d'autres y sont amplifiées comme les rumeurs et l'incitation au suicide. **L'outil numérique favorise l'émergence de formes de (cyber)violences spécifiques** comme le *ghosting*, l'usurpation d'identité ou la sextorsion, et amplifie très largement la **divulgaration non-consentie de contenus intimes. Les personnes assignées LGBT+ sont vulnérables à la fois en milieu scolaire et dans l'espace numérique.** Les conséquences sur la santé mentale, physique et sociale des élèves sont sévères, **nuisant durablement à leur bien-être dans l'établissement scolaire**, malgré la mise en œuvre de stratégies d'évitement et d'autodéfense. **Seulement un quart (26 %) des victimes cherchent de l'aide, souvent en dernier recours. Les mesures actuelles de prévention et de soutien doivent être renforcées pour réduire ces (cyber)violences persistantes et leurs impacts dévastateurs sur les élèves.** Des informations sur les (cyber)violences sexuelles doivent être intégrées dans la formation initiale et continue des professionnelles et professionnels, ainsi qu'aux dispositifs de sensibilisation des élèves. Des mesures spécifiques sont à construire pour protéger les victimes et responsabiliser les agresseurs et agresseuses.

Les normes hétérocisnormatives, prédominantes dans l'ensemble de la société, sévissent également dans les établissements scolaires. Des **normes sociales différenciées** s'appliquent aux filles et aux garçons,

CONCLUSION

exigeant des garçons de prouver leur force physique et leur hétérocissexualité, et imposant aux filles non assignées LBT+ et aux personnes assignées LGBT+ pudeur et retenue. Les (cyber)violences de genre sont ainsi des sanctions imposées aux personnes considérées comme non correspondantes aux normes sociales dominantes.

Les personnes assignées LGBT+ sont accusées de transgresser les normes sexistes, essentialistes et binaires du genre. Pour les **filles assignées LBT+**, leur identité ou leurs relations affectives, amoureuses ou sexuelles ne sont pas reconnues par les pairs, étant de surcroît hypersexualisées. **Elles sont les cibles de toutes les formes de (cyber)violences, et en particulier sexuelles.**

Les garçons assignés GBT+ sont confrontés à un climat transphobe et homophobe, poussant les autres garçons à les tenir à l'écart pour ne pas devenir « suspect » à leur tour et cherchant à prouver leur virilité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DES TAUX DE VICTIMATIONS ET DES FACTEURS DE RISQUE

	(Cyber)violences SEXUELLES	Zoom sur L'ATTEINTE À L'IMAGE INTIME
L'ensemble des élèves 	43% DES ÉLÈVES SONT VICTIMES d'au moins 1 forme de (cyber)violence sexuelle 17% AGRESSIONS SEXUELLES 3% AUTRES ACTES SEXUELS DONT VIOLS	9% DES ÉLÈVES SONT VICTIMES d'atteintes à l'image intime 4% DE SEXTORSION 3% DE DIVULGATION D'IMAGE NON CONSENTIE
Être une fille ou un garçon 	48% DES FILLES 38% DES GARÇONS SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence sexuelle être une fille AUGMENTE DE 57% le risque d'être victime de (cyber)violences sexuelles à HAUTE intensité = + 5 victimations sexuelles	être une fille AUGMENTE DE 39% LE RISQUE D'ÊTRE victime d'atteinte à l'image intime
Être LGBT+ 	78% DES FILLES LBT+ 69% DES GARÇONS GBT+ SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence sexuelle être LGBT+ multiplie x2 (augmente de 100 %) le risque d'être victime de (cyber)violences sexuelles à HAUTE intensité = + 5 victimations sexuelles	être LGBT+ multiplie x2 LE RISQUE DE SUBIR des atteintes à l'image intime (+102 %)
Être en couple 	être en couple multiplie x2 LA PROBABILITÉ DE SUBIR des pressions et atteintes à l'image intime ET AUGMENTE DE 95% le risque d'être victime de (cyber)violences sexuelles à HAUTE intensité = + 5 victimations sexuelles	être en couple multiplie par plus de 2x LA PROBABILITÉ DE SUBIR des atteintes à l'image intime (+108 %)

(Cyber)violences PSYCHOLOGIQUES	(Cyber)violences PHYSIQUES
78% DES ÉLÈVES SONT VICTIMES d'au moins 1 forme de (cyber)violence psychologique 64% AGRESSIONS VERBALES 58% AGRESSIONS RELATIONNELLES DIRECTES	61% DES ÉLÈVES SONT VICTIMES d'au moins 1 forme de (cyber)violence physique 55% AGRESSIONS PHYSIQUES INDIVIDUELLES 5% HAPPYSLAPPING
83% DES FILLES SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence psychologique 73% DES GARÇONS SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence psychologique être une fille AUGMENTE DE 65% le risque d'être victime de (cyber)violences psychologiques à HAUTE intensité = +10 victimations psychologiques	56% DES FILLES ET 59% DES GARÇONS SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence physique
97% DES FILLES LBT+ SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence psychologique 93% DES GARÇONS GBT+ SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence psychologique être LGBT+ multiplie x2 (augmente de 100 %) le risque d'être victime de (cyber)violences psychologiques à HAUTE intensité = +10 victimations psychologiques	86% DES FILLES LBT+ SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence physique 88% DES GARÇONS GBT+ SONT VICTIMES d'au moins 1 (cyber)violence physique être LGBT+ AUGMENTE DE 84% le risque d'être victime de (cyber)violences psychologiques à HAUTE intensité = +5 victimations physiques
être en couple AUGMENTE DE 65% LE RISQUE D'ÊTRE victime de (cyber)violences psychologiques à HAUTE intensité = +10 victimations psychologiques	être en couple AUGMENTE DE 56% LE RISQUE D'ÊTRE victime de (cyber)violences physiques à HAUTE intensité = +5 victimations physiques

PRÉCONISATIONS

L'étude pose des préconisations, structurées en trois axes : former ; prévenir et sensibiliser ; et agir face aux (cyber)violences de genre.

FORMER

FORMATION INITIALE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Intégrer la notion de (cyber)violences de genre dans le module consacré au harcèlement dans les licences préparatoires au professorat des écoles (LPPE). / Dans tous les masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), dédier une unité d'enseignement à l'égalité entre les femmes et les hommes, intégrant la question des (cyber)violences de genre. / Renforcer la communication sur le cahier des charges de formation « égalité filles-garçons » de 18 heures minimum au sein des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE). https://eduscol.education.fr/document/47528/download	Enseignantes et enseignants, CPE, psyEN	DGESCO, INSPE
/ Évaluer la mise en œuvre de la formation initiale sur le territoire nationale.		
/ Certifier la compétence à l'oral des concours de tous les personnels (enseignantes et enseignants, CPE, psyEN, infirmières et infirmiers scolaires, assistantes et assistants de service social), en s'appuyant notamment sur la deuxième partie de l'oral du CAPES portant sur les valeurs de la République.	Enseignantes et enseignants, CPE, psyEN, infirmières et infirmiers, assistantes et assistants de service social de l'Éducation nationale	DGESCO, INSPE
/ Ajouter un module obligatoire dans la formation des médecins, inspecteurs et inspectrices et équipes de direction.	Médecins scolaires, inspecteurs et inspectrices et équipes de direction	IH2EF
/ Intégrer la question du genre aux formations proposées aux AED dans le cadre du programme PHARe. / Intégrer les AED aux formations d'initiative locales (FIL) dédiées.	AED	DGESCO, rectorats, DSDEN, établissements, collectivités territoriales

PRÉCONISATIONS

FORMATION CONTINUE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Renforcer l'importance des enjeux d'égalité et de lutte contre les violences de genre dans le prochain schéma directeur de la formation continue (https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo8/MENH2201155C.htm), en en faisant un axe prioritaire et en prévoyant au moins un indicateur spécifique à ce sujet. / Proposer des formations régulières sur les (cyber)violences de genre au niveau du Plan National de Formation (PNF). / Développer l'offre de formation académique sur les (cyber)violences de genre en offrant des outils de repérage et d'action.	Interprofessionnel	DGESCO, rectorats, missions académiques, associations
/ Favoriser les formations d'initiatives locales (FIL) à destination d'une pluralité de professionnelles et professionnels au sein des établissements, en particulier la vie scolaire. / Proposer des sujets définis « format catalogue » de FIL déclinables selon les besoins locaux.	Interprofessionnel	DGESCO, rectorats, missions académiques, associations
/ En complément, créer et renforcer l'accès à des parcours d'autoformation en ligne type m@gistère sur les (cyber)violences de genre.	Interprofessionnel	DGESCO, réseau Canopé
/ Rendre la certification « Égalité filles-garçons » (EFG) niveau 1 conditionnée à au moins une formation de l'équipe sur ce sujet ou la sensibilisation de l'ensemble du personnel, et la certification niveau 2 à la formation de l'équipe entière ou une formation de nombreuses professionnelles et professionnels.	Interprofessionnel	Rectorats, DGESCO
/ Sensibiliser et former les personnels de l'établissement aux signaux d'alerte : mise à l'écart, agressivité, demande d'informations sur les violences ou sur l'école à la maison, etc.	Interprofessionnel	DGESCO, rectorats, missions académiques, associations
/ Sensibiliser et former les personnels de l'établissement au recueil de la parole des victimes et des témoins.	Interprofessionnel	DGESCO, rectorats, missions académiques, associations
/ Former les équipes mobiles de sécurité (EMS) à la prise en charge des (cyber) violences de genre. / Former, en académie, les cadres référentes et référents harcèlement, violences égalité femmes-hommes, ainsi que les personnels médicosociaux aux enjeux des (cyber)violences de genre.	Équipes mobiles de sécurité, chargées et chargés de mission sur les questions de climat scolaire, harcèlement, etc. au niveau des rectorats	Rectorats, DGESCO

PRÉVENIR ET SENSIBILISER

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION NATIONALE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Créer une campagne de sensibilisation à portée nationale sur le sujet des (cyber) violences de genre, déclinée en supports adaptés aux élèves de primaire, collège et lycée. / Visibiliser les recours au sein et à l'extérieur des établissements scolaires pour les élèves victimes.	Élèves	DGESCO, associations

ÉDUCATION SEXUELLE ET AFFECTIVE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Renforcer l'application de la loi qui prévoit les cours obligatoires d'éducatons affective et sexuelle. / Renforcer le contenu de ces séances sur la prévention des (cyber)violences de genre, avec un focus fort sur les violences vécues dans les relations affectives/le couple, les violences vécues par les jeunes LGBT+, et les violences sexuelles, et ce dès la fin du primaire/début du collège. / Conditionner l'obtention des labels Égalité filles-garçons et Édu Santé, dans le cadre du parcours « École promotrice de santé », à la mise en place des séances d'éducation sexuelle et affective.	Élèves	DGESCO, établissements, associations

PARTENARIATS, SÉANCES SPÉCIFIQUES AVEC LES ÉLÈVES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Renforcer les moyens dont disposent les établissements pour organiser les sessions de sensibilisation par des associations spécialisées dans la prévention des (cyber)violences de genre.	Élèves, établissements	DGESCO, rectorats, collectivités territoriales

PROGRAMMES DISCIPLINAIRES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Proposer des axes et des contenus dans toutes les matières enseignées permettant de lutter contre les stéréotypes de genre, en mettant particulièrement en avant les réussites scientifiques, politiques et culturelles des femmes et des personnes LGBT+. / Mettre à disposition des établissements des ressources d'accompagnement et de mise en œuvre du nouveau programme d'enseignement moral et civique prenant en compte ces sujets, et renforcer leur prise en compte dans les ressources pour l'éducation aux médias et à l'information créées par le DGESCO et le CLEMI.	Élèves	Équipes enseignantes, DGESCO, maisons d'édition de manuels scolaires, conseil supérieur des programmes, CLEMI

PRÉCONISATIONS

INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES ÉLÈVES, CLUBS

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Publier un « guide de démarrage » national pour les groupes d'élèves souhaitant œuvrer sur des questions de genre en établissement, reprenant les éléments de l'outil de diagnostic existant pour les conseils de vie lycéenne (CVL), et s'inspirant de guides développés par les académies, comme le guide pour les AGIS développé par l'académie de Paris. / Définir l'égalité et la lutte contre les violences de genre comme un axe incontournable des actions des conseils de vie collégienne (CVC) et CVL, et des instances académiques et nationales. / Former les déléguées et délégués académiques à la vie lycéenne et collégienne aux enjeux d'égalité et de lutte contre les violences de genre. / Valoriser l'engagement des élèves par une mention ajoutée lors du brevet, du CAP et du bac.	Élèves, CVL et CVC, déléguées et délégués académiques à la vie lycéenne et collégienne	DGESCO, rectorats, établissements

PROGRAMME PHARE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
Dans le cadre du programme PHARE : / Intégrer la thématique des (cyber)violences de genre à la formation des élèves et des professionnelles et professionnels. / Dans le cadre des formations sur la préoccupation partagée, présenter des exemples qui montrent si et comment la méthode peut s'appliquer aux (cyber)violences de genre, en prenant en compte les spécificités des violences sexuelles et de genre. / Intégrer des informations sur les conséquences des (cyber)violences de genre sur le comportement des victimes, ainsi que le travail de l'assertivité permettant l'expression et l'écoute du consentement, dans les dix heures annuelles.	Professionnelles, professionnels et élèves	DGESCO, rectorats

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Inclure dans l'évaluation des compétences numériques celles relatives aux outils de modération, de blocage et de signalement sur les réseaux sociaux.	Élèves	DGESCO, Plateforme PIX pour l'évaluation des compétences numériques

PRÉCONISATIONS

TEMPS FORTS : JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE, CONCOURS NON AU HARCÈLEMENT (NAH), SAFER INTERNET DAY

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Inscrire plus explicitement les enjeux autour des (cyber)violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes comme prioritaires lors de ces temps forts, avec des critères autour de la représentation non stéréotypée des rôles de genre dans chaque production/action. / Développer des ressources pour les équipes enseignantes et éducatives pour mettre en œuvre des actions plus approfondies sur les causes des (cyber)violences et du harcèlement vécus par les élèves, du point de vue du genre, notamment dans le cadre de leur participation au concours NAH. / Encourager les établissements à participer à la catégorie « Harcèlement sexiste et sexuel » du concours NAH. / Visibiliser la catégorie « Harcèlement sexiste et sexuel » en faisant de la vidéo primée dans cette catégorie la vidéo d'une campagne nationale « Non au harcèlement », en développant également des ressources pédagogiques associées. / Développer des ressources portant explicitement sur ce thème dans le cadre du Safer Internet Day. / Revoir les ressources disponibles dans le programme Safer Internet Day au prisme du genre, les mettre à jour régulièrement. / Choisir pour thème du Safer Internet Day à venir la lutte contre les stéréotypes et les (cyber)violences sexistes, sexuelles et LGBTphobes.	Équipes éducatives et enseignantes, et élèves	DGESCO, associations

4 PARCOURS ÉDUCATIFS

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
PARCOURS CITOYEN	Élèves	Établissements, partenaires, DGESCO dans la communication autour de ces parcours/ production de ressources
/ Travailler sur la dimension intersectionnelle des discriminations et leur lien avec les (cyber)violences de genre.		
PARCOURS AVENIR		
/ Mettre en avant des personnes LGBT+ et des femmes avec des exemples de parcours professionnels dans des domaines non stéréotypés.		
PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE		
/ Mettre en avant des productions artistiques et culturelles réalisées par des femmes et des personnes LGBT+.		
PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ	Élèves	
/ Informer sur les effets des (cyber)violences de genre sur la santé physique et psychologique à court, moyen et long terme pour lutter contre la banalisation.		

AGIR FACE AUX (CYBER)VIOLENCES DE GENRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

Affirmer le rôle des établissements scolaires et de la communauté éducative dans la prise en charge des (cyber)violences de genre

OUTILLAGE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS, CLARIFICATION DE L'IMPLICATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Mettre à jour et communiquer largement sur le Vadémécum sur les violences sexistes et sexuelles, à relier avec celui sur les discriminations et violences LGBTphobes, en incluant une partie sur les violences en ligne et la responsabilité des établissements scolaires pour protéger les élèves, afin de leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions. / Inscrire la nécessité de lutter contre les (cyber)violences de genre et le rôle des établissements dans la prise en charge de ces violences entre élèves, qu'elles aient lieu en personne ou en ligne, dans l'établissement ou non, dans une nouvelle circulaire. / Mener des actions d'information sur le rôle des professionnelles et professionnels de l'Éducation nationale dans la lutte contre les (cyber) violences de genre, en particulier sur le volet « en ligne ».	Équipes éducatives et enseignantes	DGESCO, rectorats

RÈGLEMENT INTÉRIEUR, CHARTE DE VIE DE CLASSE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Inscrire des mesures de lutte contre les (cyber)violences sexistes et sexuelles et les LGBTphobies dans le règlement intérieur pour faire connaître la responsabilité de l'établissement aux élèves et à leurs familles. / Inscrire de façon claire dans les règlements intérieurs et les chartes de vie de classe des règles concernant les groupes numériques créés dans le cadre scolaire, qui vont au-delà des espaces numériques de travail (ENT) (groupes classe sur WhatsApp, Snapchat, etc.), en impliquant et responsabilisant les élèves.	Élèves, équipes éducatives et enseignantes	Établissements

PRÉCONISATIONS

REPÉRAGE ET ANALYSE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Clarifier et communiquer sur la manière de signaler des cas de (cyber)violences de genre dans l'application Faits établissement, y compris et en particulier pour les (cyber)violences vécues par les jeunes LGBT+. / Ajouter des questions plus spécifiques sur les (cyber)violences de genre dans les enquêtes de victimation nationales et les enquêtes locales de climat scolaire, avec un focus sur les élèves les plus vulnérables, c'est-à-dire les filles et les élèves LGBT+. / Publier chaque année un rapport analysant les remontées de l'application Faits établissement à ce sujet, les résultats d'enquêtes de victimations ou de climat scolaire, et des éclairages de chercheurs et chercheuses spécialistes du sujet. / Engager d'autres travaux de recherche sur les (cyber)violences de genre au sein des établissements scolaires.	Établissements, rectorats, DGESCO, DEPP	DGESCO, DEPP

Prendre les victimes en charge

OBLIGATIONS ET PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Mettre à jour et communiquer fortement sur un protocole-type de prise en charge des victimes de (cyber)violences de genre, sur le modèle des protocoles de prise en charge du harcèlement existant, mais en prenant en compte les spécificités de ces violences (violences « uniques », violences dans le cadre du couple, violences vécues par les jeunes LGBT+, rapport aux parents des victimes...). / Communiquer fortement sur l'obligation de signalement au ou à la procureure de la République et les modalités pratiques de ces signalements, auprès de toute la communauté éducative.	Équipes éducatives et enseignantes	DGESCO

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR DES SERVICES DÉDIÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Créer ou renforcer des équipes spécifiques de traitement des signalements, de prise en charge des victimes, mais aussi d'accompagnement au plus long cours des établissements concernés, avec des personnes-ressources dans chaque département, avec du temps dédié, à l'image des équipes ressources du Centre d'aide aux écoles et aux établissements de l'académie de Versailles. / Rendre obligatoire la coopération, en favorisant des organisations académiques permettant des expertises croisées, avec des rôles clairs, entre les différentes référentes et référents « thématiques » au niveau des rectorats pour le traitement des signalements.	Élèves, équipes éducatives et enseignantes, personnels médicosocial	Rectorats

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR DES PARTENAIRES EXTERNES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Continuer de visibiliser le 119 et le 3018, et présenter le fonctionnement de la plateforme du 3018/e-Enfance, notamment les modalités de retraits de contenus en ligne, à l'ensemble de la communauté scolaire. / Former les équipes du 3018 aux (cyber)violences de genre spécifiquement, y compris LGBTphobes.	Élèves, équipes éducatives et enseignantes, personnels médicosocial	DGESCO, rectorats, missions égalité, associations
/ Répertorier les associations et dispositifs d'accompagnement des victimes de (cyber)violences sexistes et sexuelles dans une carte accessible sur Éduscol.	Équipes éducatives et enseignantes, personnels médicosocial	DGESCO, rectorats, missions égalité, associations
/ Renforcer les moyens financiers mis à disposition des associations accompagnant les victimes.	Associations	État, collectivités

Responsabiliser les personnes qui commettent les (cyber)violences

RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Clarifier et visibiliser les rôles complémentaires des établissements scolaires et des services des forces de l'ordre et de justice, si saisis, dans les cas de (cyber) violences de genre entre élèves, en insistant sur l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires telles que réaffirmées dans la circulaire n°2014-059 du 27 mai 2014 relative à l'application de la règle, mesures de prévention et de sanctions. / Communiquer fortement à ce sujet, en particulier en direction des équipes de direction des établissements scolaires et des personnes-ressources au sein des rectorats. / Communiquer en direction des commissariats et des brigades de gendarmerie sur l'importance de l'information des établissements scolaires sur l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, et leur complémentarité.	Équipes éducatives et enseignantes, personnels médicosocial, rectorats personnels de direction, rectorats, commissariats et brigades de gendarmerie	DGESCO, rectorats, services de police et de gendarmerie

RESPONSABILISATION

Préconisations	Public cible	Mise en œuvre
/ Travailler avec les structures accueillant des auteurs de (cyber)violences de genre, les associations de prévention et de prise en charge des victimes, et les services de police, de gendarmerie, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et des centres ressources pour les intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles (CRIAIS) pour publier un nouveau guide sur les mesures de responsabilisation, avec la proposition de nouveaux dispositifs de prise en charge des élèves ayant commis des (cyber)violences de genre. / Intégrer dans la mise à jour du Vademecum sur les violences sexistes et sexuelles une fiche avec des exemples de sanctions et de responsabilisations en fonction de la gravité des faits, adaptés à l'âge des élèves. / Chaque mesure de responsabilisation doit permettre à l'élève de prendre conscience de ses actes, de leur interdit, des conséquences pour les victimes ainsi que les fondements sexistes et/ou LGBTphobes de ces violences.	Équipes éducatives et enseignantes, personnels médicosocial	DGESCO, associations et partenaires

REMERCIEMENTS

Merci aux élèves qui ont accepté de partager avec l'équipe de recherche leur vécu de (cyber)violences dans l'espoir d'améliorer l'expérience scolaire des autres. Cette étude n'aurait pas pu avoir lieu sans l'aide apportée tout au long du processus par les équipes des établissements scolaires participants, les missions égalité filles-garçons des rectorats franciliens, et le soutien financier et méthodologique de la direction générale de l'enseignement scolaire, et de la Région Île-de-France, que nous remercions chaleureusement.

Le Centre Hubertine Auclert remercie également les membres du comité de suivi de l'étude, représentantes et représentants du bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et de la mission prévention du harcèlement de la direction générale de l'enseignement scolaire, des académies de Créteil, Paris et Versailles, de la Région Île-de-France, ainsi que les membres du comité scientifique, pour leur confiance, leurs relectures attentives, et leur avis éclairés.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Étude réalisée par Margot Déage (direction scientifique), maîtresse de conférences à l'Université Grenoble-Alpes, LaRAC, et **n-clique**.

Membres de l'équipe de n-clique : **Mateo Acosta Garcia**, **Clara Bavazzano**, **Tristan De Gueyer-Maarawi**, **Emma Deswelle-Filippi**, **Anaïs Raud**, **Valentin Riboule**, **Idilsu Tegun**.

Sous la direction du Centre Hubertine Auclert (cadrage, coordination et co-rédaction) : **Amandine Berton-Schmitt** (cadrage), **Inès Girard** (cadrage, coordination et rédaction), **Iman Karzabi** (cadrage, coordination et rédaction), **Auréli Latourès** (cadrage), **Gaëlle Perrin** (cadrage, coordination et rédaction), **Ana-Clara Valla** (cadrage et coordination).

Conseil scientifique :

/ **Yaelle Amsellem-Mainguy**, chargée de recherche à l'INJEP, associée CERLIS et Ined,

/ **Claire Balleys**, professeure associée à l'UNIGE, Medialab,

/ **Arianne Bénoliel**, doctorante à l'Université Panthéon-Assas, CARISM,

/ **Bérengère Stassin**, maîtresse de conférences à l'Université de Lorraine, CREM.

Comité de Pilotage :

/ Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Direction générale de l'enseignement scolaire : **Sadate Hamadi**, chargé d'études à la Mission de prévention des violences en milieu scolaire, **Judith Klein**, cheffe du bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, **Maéva Olivier**, chargée d'études égalité filles-garçons et lutte contre les LGBT+phobies, **Mélina Snieg**,

adjoindue au chef de la Mission de prévention des violences en milieu scolaire. **Marie Lazaridis**, en charge des enquêtes locales de climat scolaire auprès de la mission de prévention des violences en milieu scolaire, qui n'a pas fait partie du comité de pilotage, a accepté de partager son expertise lors de l'élaboration du questionnaire.

/ Conseil régional d'Île-de-France : **Nadia Megueni**, cheffe du service des actions éducatives, **Christine Rameau**, chargée de mission sur la citoyenneté au pôle lycées.

/ Académie de Créteil : **Estève Aubouër**, référent académique égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies de l'académie de Créteil, **Sabina Colin**, référente académique égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies de l'académie de Créteil au moment de la finalisation de l'étude, **Stefanie Papke**, coordinatrice administrative et pédagogique de la mission égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies de l'académie de Créteil, **Iacovina Sclavou**, référente académique égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies de l'académie de Créteil au moment du démarrage de l'étude.

/ Académie de Paris : **Isabelle Fride**, chargée de mission égalité filles-garçons de l'académie de Paris, **Valérie Vidal**, référente académique égalité filles-garçons de l'académie de Paris.

/ Académie de Versailles : **Beatriz Beloqui**, référente académique égalité filles-garçons de l'académie de Versailles, **Aïda Kergroach**, cabinet du recteur de l'académie de Versailles, **Sarah Viseux**, chargée de mission égalité filles-garçons et lutte contre les violences sexistes et sexuelles de l'académie de Versailles.

DIRECTION DE PUBLICATION

Emmanuelle Beauchage, *directrice*

RÉDACTION

Inès Girard, Iman Karzabi et Gaëlle Perrin

COORDINATION ET SUIVI ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Septembre 2025

MISE EN PAGE

Delphine Hugueny

IMPRIMERIE

Exaprint

DÉPÔT LÉGAL

À parution

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

AVEC LE SOUTIEN DE


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

